

Fribourg, le 29 septembre 2017

## Avant-projet de loi modifiant la loi sur la promotion économique (LPEC)

### Prise de position du PLRF

<http://www.fr.ch/cha/fr/pub/consultations.htm>

Monsieur le Conseiller d'Etat,  
Madame, Monsieur,

Le PLRF vous remercie de l'avoir consulté sur l'objet cité en titre. Veuillez trouver, ci-dessous, notre prise de position.

#### 1. Management summary

D'une manière générale, il ressort de cette proposition de modification une volonté respectable et louable d'améliorer les conditions-cadres pour l'innovation dans le canton. Cependant, cet aspect positif n'est pas appuyé par des moyens suffisants destinés à la mise en œuvre de chaque mesure.

En outre, en préambule du document explicatif, on explique que ces modifications doivent permettre à Bluefactory d'enfin atteindre les objectifs et les attentes placés en lui. Or, on ne parle jamais de l'aspect global de l'opération. Les mesures détaillées dans cette modification devraient servir de support à un plan de financement plus large sur Bluefactory, portant sur 300 mios.

Une réflexion à long terme, incluant les moyens utilisés pour y parvenir, est nécessaire (fortune de l'Etat, emprunt, syndicat de banques). Sans cela, nous referons le même constat d'échec dans quelques années, si on ne prend pas des mesures importantes et efficace. D'ici là, le train sera déjà passé.

Enfin, il nous semble essentiel que la loi permette le suivi des objectifs et l'analyse du retour sur investissement. Ainsi, il sera possible de savoir, de manière objective, quels sont les apports de la promotion économique pour notre canton (nombre de places de travail créées, nombre d'entreprises implantées dans le canton, etc.). Il est important que ce suivi permette de constater les effets des investissements dans les start-ups sur l'ensemble de l'économie du canton.

**Créons les solutions**

PLR.Les Libéraux-Radicaux du canton de Fribourg - case postale - 1701 Fribourg  
www.plrf.ch - info@plrf.ch - +41 (0)79 793 48 65

## 2. Remarques/observations

### a. Soutien à l'innovation

Nous constatons une volonté de soutenir l'innovation. Malheureusement, les moyens affectés à cela restent insuffisants. A titre d'exemple, on alloue un montant max de CHF 100'000 par projet pour l'aide au développement de nouveaux produits. C'est anecdotique et ne saurait permettre une amélioration notable des conditions-cadres pour les entreprises en terres fribourgeoises. Le constat est le même en ce qui concerne l'aide au développement des nouveaux processus.

Concernant l'aide pour le développement de nouveaux marchés, au surplus du montant mentionné qui est trop bas, on ferme l'accès à bon nombre de sociétés : pourquoi limiter les potentiels candidats à 50 FTE ? Mieux vaut doter plus fortement la promotion économique pour qu'elle remplisse mieux sa mission de représentation à l'étranger. C'est elle qui doit d'abord faciliter l'implantation et créer un environnement cadre propice pour les entreprises de ce canton.

### b. Soutien aux entreprises en création

**Fondation SCF** : L'idée est bonne mais l'on peut attendre qu'elle soit plus aboutie. On parle d'une réallocation immédiate de CHF 500'000, suivie d'une dotation de 2-3 mios, tout en mentionnant que le canton de Vaud avait lui injecté CHF 20 mios. Ce n'est pas clair, on parle de repositionnement, d'éventuel allègement fiscal dont pourrait bénéficier les start-ups et de création d'un label (peu utile). Il est à craindre qu'on se contente de renflouer le fonds de caisse (2-3 mios) en laissant le temps de la réflexion pour la suite à donner, en laissant ensuite le dossier en plan. Dans la suite de la réflexion, il est dommage de laisser uniquement Fri Up s'atteler à l'examen des demandes de soutien.

**Si cette modification est acceptée, elle doit s'accompagner d'une feuille de route claire sur les mesures précitées et d'une allocation financière bien plus conséquente.**

### c. Soutien à l'investissement

Il est à ce point presque essentiellement question du cautionnement. On remarque à juste titre que les entreprises fribourgeoises n'ont que peu recours au Cautionnement romand, vu un peu comme la dernière des dernières solutions. Si on compare avec Vaud et Neuchâtel, il n'en est rien. Il ne sert à rien de créer un double de l'antenne fribourgeoise du cautionnement romand, commençons par utiliser ce qui est en place !

**Créons les solutions**

Il faut que la structure existante soit mieux promue, mieux connue et mise en valeur correctement. Nous avons la possibilité d'utiliser les fonds fédéraux sans pénaliser les finances cantonales, profitons en avant de créer des doublons inutiles.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos propositions, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

AU NOM DU PLR.LES LIBÉRAUX-RADICAUX DU CANTON DE FRIBOURG



Sébastien Dorthe  
Président



Savio Michellod  
Secrétaire général

Contact : Martine Jaquet - [martine\\_jaquet@bluewin.ch](mailto:martine_jaquet@bluewin.ch)